



## CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

### COMPTE RENDU DE REUNION DU 29 janvier 2024

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Marie Hélène ARGENCE, Luc BARTOLO, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Guillaume VANDERSTEEN, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Brigitte TRAMIER, (Syndics titulaires), Frédéric VACHE, François SANCHEZ, Edouard GUERIN (Syndics suppléants).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Sébastien CLAUDEL à M. Frédéric MAILLET

M. Michel BRES à M. André BERNARD

M. Thierry USSEGLIO à M. Frédéric MAILLET

Absents excusés : M. Jean Marc LONG, Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Daniel LEYDIER, Franck REY, Guillaume GRETER, Rémy SALIGNON (Syndics titulaires), Evelyne ESPENON, Philippe BON, Cédric ALARCOS, Jean Paul MARTIN, Jean Marie SALVADORI, Geoffrey CHARRASSE, Joël LIFFRAN, Georgia LAMBERTIN, Sébastien MAZOYER (Syndics suppléants).

Salariées du Canal présentes : Sandrine Pignard, Mélanie Richard, Nadine Frizet, Céline Poncet.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut débiter.

Le Président André BERNARD rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil syndical du 11 décembre 2023
- Point sur marché électricité : présentation des prix 2024
- Validation Budget primitif 2024
- Bilan des consommations d'eau et rôle 2024 du secteur de Carpentras
- Validation des nouvelles grilles de rémunérations des agents de l'ASA
- Présentation des orientations et objectifs de travail 2024
- Projet d'élaboration d'un plan stratégiques à 3, 5 et 10 ans, création d'un groupe de travail
- Demandes d'occupation du domaine public
- Extension du périmètre de l'ASA
- Questions diverses/Questions d'actualité

#### Validation du compte-rendu de la séance précédente

M. BERNARD rappelle que le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 a été envoyé par mail à chacun des syndics. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

## Point sur le marché électricité : présentation des prix 2024

---

Prix 2024 en baisse par rapport à 2023 et 2022

Evolution du cout moyen du kWh :

2021	2022	2023	2024
51 €/MWh	130 €/MWh	230 €/MWh	105 €/MWh

Particularité : prix négatif en heures creuses d'été = -13 €/MWh

Une simulation de l'impact sur la dépense annuelle pour le Canal a été réalisée en partant sur une hypothèse de consommation moyenne 8 GWh/an et de 54 % de la consommation en heures creuses.

Année	Montant
2022	1 169 000 €
2023	2 231 000 €
2024	900 000 €

Les prix pour l'année 2024 sont donc plus favorables que ceux obtenus en 2022 et 2023 même si nous ne retrouvons pas les prix avant crise énergétique.

Le marché d'électricité actuel s'arrête au 31 décembre 2024. Il faut donc prévoir un nouvel appel d'offre pour l'année 2025. La direction souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour rédiger le DCE et être aiguillée dans les choix stratégiques à faire.

### Validation du Budget Primitif 2024

---

- Projet de budget primitif : présenté au conseil syndical du 11 décembre 2023
- Projet porté à l'affichage
- Pas de remarques de la part d'adhérents.

### Modifications apportées :

- **Achat tracteur** : modification prévision initiale  
+ 10 000,00 € sur l'imputation 2188 : 90 000,00 €
- **Energie** : modification prévision initiale  
- 60 000,00 € sur l'imputation 60612 : 1 140 000,00 €
- **Entretien station** : modification prévision initiale  
+ 50 000,00 € sur l'imputation 61558 : 300 000 €

• Détail de l'investissement sur le BP 2024 :

NOM DU PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
	TRAVAUX 231	AMENAGEMENT 2135	SUBVENTION 131	AUTOFINANCEMENT
Rétrocession 6ème Année	203 625 €		203 625 €	
Panneaux solaires		50 000 €		50 000 €
TOTAL	203 625 €	50 000 €	203 625 €	50 000 €
	<b>253 625 €</b>		<b>253 625 €</b>	

50 000 € Achat terrain nouveaux locaux  
 20 000 € Achat terrain station Grange Neuve  
 20 000 € Achat véhicule  
 90000 € engin agricole + épaveuse  
 10 000 € Achat ordinateur  
 2 000 € Achat débroussailleuse (si besoin)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 6 079 960,28 €  
 Recettes 6 079 960,28 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses 1 112 243,12 €  
 Recettes 1 112 243,12 €

**Bilan de la saison d'irrigation 2023 – secteur pression**

---

La consommation d'eau sur le secteur du réseau pression avec compteurs a été en diminution pour l'année d'arrosage 2023 par rapport à l'année d'arrosage 2022 de - 17 %.

Soit une consommation totale de 7 412 999 m<sup>3</sup> qui se répartie de la façon suivante :

Consommation Agricole : 5 217 361 m<sup>3</sup>  
 Consommation Agrément : 2 191 261 m<sup>3</sup>

**Rôle 2024 – arrosage 2023 – secteur Carpentras**

---

Le Président expose aux membres du Conseil syndical qu'étant donné la base de répartition des dépenses en vigueur et les dépenses prévisionnelles 2024, le montant du rôle 2024 Arrosage 2023 s'élève à

- 4 762 447,82 € HT
- 635 866,23 € TVA
- 5 398 314,05 € TTC

Les redevances du secteur de Carpentras vont être envoyées courant février 2024.

**Le conseil syndical après en avoir délibéré valide à l'unanimité le rôle arrosage 2023/ 2024**

**Nouvelles grilles de rémunération – annexe 1 du règlement intérieur**

---

Le Président présente les grilles de rémunérations du personnel de l'ASA, spécifiques à chaque métier, composées d'échelons correspondant à un indice brut lié au point d'indice de la fonction publique.

Le Président précise qu'en l'état, les grilles de salaire servant de base à la rémunération du personnel doivent évoluer car du fait d'une augmentation régulière du SMIC les premiers échelons des grilles les plus basses sont en dessous du SMIC. De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque indice doit être

revalorisé de 5 points d'indice brut.. Dans ces conditions, il convient de modifier toutes les grilles à savoir :

- Garde canal – réseau gravitaire
- Agent d'accueil/Secrétariat
- Ouvriers spécialisés réseaux pression/Conducteurs d'engins/Agent de gestion du rôle/Agent administratif
- Brigadiers/Chaudronniers
- Electromécaniciens/Technicien de gestion d'ouvrages hydrauliques
- Techniciens de chantier/Responsables agents pression/Assistant RH et comptable
- Administrateur droit des sols
- Chef de service/Chargée de mission/Adjoint de direction
- Directeur

**Le conseil syndical après en avoir délibéré valide les nouvelles grilles salariales de rémunération**

## Objectifs de travail 2024

---

Il est nécessaire de faire avancer les « gros » projets de modernisation à savoir :

- o Sarrians
- o Grange-Neuve

La difficulté de ces projets est :

-pour Sarrians : Choix techniques liés au devenir du canal secondaire du Ste-Marie  
-pour Grange Neuve : pas de questionnement technique mais des difficultés de distraction du périmètre dans le secteur péri urbain de Sorgues. L'alimentation de eau sous pression du secteur urbanisé du périmètre sur Sorgues entrainera un surcout très important des travaux (+ 10 millions d'euros).

## Projets de modernisation

---

### 1-LORIOL DU COMTAT - « Vergers du Mourre »

- 80 hectares agricoles
- 75 propriétaires
- 5,1 km de canalisation (du 110 mm au 250 mm)
- Montant estimatif : 995 000 € HT



## 2- MONTEUX N°11 - Ch. Grand St Hilaire

- 130 hectares agricoles
- 85 propriétaires
- 9,8 km de canalisation (du 110 mm au 350 mm)
- Montant estimatif : 2 000 000 € HT



## 3- MONTEUX N°8 - St Hilaire

- 50 hectares agricoles
- 37 propriétaires
- Montant estimatif : 750 000 € H



## 4- CARPENTRAS : Filiole 3 Mourret

- 39 hectares péri-urbain
- 35 propriétaires
- 3 km de canalisation (du 110 mm à 200 mm)

- Montant estimatif : 465 000 € HT  
Demande de financement a réalisée hors du FEADER. L'instruction est beaucoup plus rapide et permettrait une réalisation du projet au cours de l'hiver 2024-2025.



## Objectifs de travail 2024

---

### En plus des projets présenter ci-dessus, l'ASA devra en 2024 :

- Relancer une consultation pour sa fourniture en électricité en 2025. Le canal se fera aider d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Avancer sur la réflexion du développement des énergies renouvelables en lien avec le recrutement **ingénieur électromécanicien**
- Travailler à l'élaboration d'un plan d'action court et moyen terme
- Poursuivre la réalisation de l'étude HPR et déterminer rôle et la place du canal dans le projet
- Mener 2 études :
  - Etude de flux
  - Etude prise de Piolenc

## En interne, les objectifs de travail pour 2024 sont les suivant

- Travailler sur les fuites et rendement des réseaux
- Réflexion sur l'évolution de ASA rôle
- Reprise des supports de communication : site internet, plaquette et magazine
- Améliorer la communication avec les adhérents
- Améliorer la communication avec les représentants des propriétaires

## Demande d'occupation de domaine public

---

L'ASA a été sollicitée pour instruire 3 demandes d'occupation du domaine public :

1- M Jose MARQUES ESTEBANEZ – BEAUMES (A 717 – Parcelle ASA) pour une demande de traversée du canal principal pour réaliser un raccordement au réseau d'assainissement.

**Refus temporaire/demande de pièces complémentaires**

2 – M HUGUES – SARRIANS (B 830 et 1868 – Parcelles privées) pour une demande de busage de la filiole Bertrane afin de créer un accès aux parcelles privées.

**Avis Favorable avec prescriptions techniques**

3 – RHÔNE VENTOUX – BEAUMES (A 717 - Parcelle ASA) pour mise en place d'un fourreau en traversée le canal principal pour passage d'une canalisation d'AEP.

**Refus temporaire/demande de modifications et de pièces complémentaires**

Ces trois demandes ont été étudiées par la commission d'occupation du domaine public qui s'est réunie le 22 janvier 2024 et a proposé au conseil syndical de rendre un avis favorable à la demande de M. Hugues à Sarrians, les deux autres demandes sont en attente de pièces complémentaires pour statuer.

## Demande de distraction de périmètre

---

Le Président expose que, au cours de l'année 2023, plusieurs propriétaires ont demandé à l'ASA du Canal de Carpentras d'engager des parcelles dans le périmètre de l'ASA afin de pouvoir les irriguer.

La demande totale d'extension du périmètre de l'ASA porte sur 259 parcelles représentant une superficie de 147 ha 14 a 35 ca pour un périmètre total de l'ASA de 13481 ha 33 a 40 ca.

Cette superficie de 147 ha 14 a 35 ca représente moins de 7% du périmètre de l'ASA et chaque propriétaire demandeur a donné son accord écrit pour engager sa ou ses parcelles dans le périmètre de l'ASA.

**Le conseil syndical approuve l'extension du périmètre 2023 sur les parcelles concernées**

## Questions diverses

---

- **Fraudes**

Au cours de la saison d'irrigation 2023, des agents assermentés de l'ASA ont constaté un certain nombre d'infraction au règlement pour la police de l'ASA et le service des arrosages.

Ce règlement arrêté en date du 05 juillet 2022 complète les statuts de l'ASA et définit notamment le fonctionnement du service et les conditions d'utilisation de l'eau.

Les infractions constatées sont des arrosages sur parcelles non souscrites dans le périmètre de l'ASA. Pour chaque infraction constatée, l'agent assermenté a rédigé un procès-verbal de constat d'infraction au règlement de l'ASA.

Le Président a alors adressé un courrier en recommandé avec accusé-réception à chaque propriétaire concerné afin de les informer de ces constats effectués et des pénalités prévues.

Les propriétaires concernés par ces infractions et les montants des pénalités prévues conformément à l'application du règlement de police de l'ASA sont les suivants :

Nom / Prénom	Type des fraudes	Montant H.T
FERNANDEZ Alexandre	9.1.2 Arrosage sur parcelles non souscrites	397,78 €
BREMOND Michel	9.1.2 Arrosage sur parcelles non souscrites	408,04 €

Le Président soumet le constat de ces infractions aux membres du conseil syndical notamment afin qu'il se prononce sur l'application des pénalités prévues par le règlement de police de l'ASA. Le conseil syndical approuve l'application de ces pénalités

- Convention avec la fédération de pêche

Le Canal de Carpentras est tenu d'effectuer une mise en chômage du canal chaque année qui nécessite une mise à sec de l'ensemble du réseau de canal à ciel ouvert de l'ASA. Cette mise en chômage occasionne chaque année une mortalité de poissons qui se trouvent piégés dans les siphons et sur le fond du canal. Afin d'éviter cette situation, l'ASA du Canal de Carpentras a sollicité la fédération de pêche du Vaucluse conformément à son agrément préfectoral pour réaliser des pêches de sauvegarde.

Afin de formaliser l'accord entre les deux structures, une convention est établie.

Le Président présente le contenu de cette convention. La fédération de pêche organisera cinq pêches sauvetage et assurera le transport des poissons vers des zones favorables pour leur survie.

Cette convention est établie pour 3 années de 2024 à 2026.

Le cout de l'intervention de la fédération de pêche est de 2500 € par période de chômage

**Le conseil syndical approuve le contenu de cette convention entre l'ASA et la fédération de pêche de Vaucluse établie pour 3 ans de 2024 à 2026 et la participation financière de 2500 € par période de chômage**

- Nouveaux locaux

En octobre 2023, le groupe de travail de syndics dédié au projet de nouveaux locaux s'est rendu sur les parcelles concernées par le projet. La taille du terrain de 6000m<sup>2</sup> est apparue juste voire insuffisante à une grande majorité des présents.

Suite à cette visite, un courrier de demande d'achat d'une parcelle supplémentaire a été faire auprès du syndicat Rhône Ventoux.

En novembre 2023, le Syndicat Rhône Ventoux exprimait par courrier son refus de vendre des terrains supplémentaires.

Au cours de la réunion des personnes publiques associées du 21 décembre 2023 dans le cadre du : PLU de Carpentras , le STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée) proposé par la Commune pour le Canal a fait l'objet de remarques concernant notamment la surface bâtie jugée très importante.

## Le 1<sup>er</sup> février, une rencontre avec le maire de Carpentras est prévue.

- Projets court et moyen terme

Il est proposé de créer un groupe de travail pour avancer sur la stratégie du canal à horizon court / moyen terme afin de définir une stratégie à 3, 5 et 10 ans, avec l'aide d'un prestataire.

Projets variés : modernisation, densification, énergies renouvelables, changements internes, ...

Composition du groupe de travail : M. André BERNARD, Frédéric MAILLET, Luc BARTOLO, Frédéric VACHE, Jérôme ROUCH, Guillaume VANDERSTEEN, Olivier JACQUET

- Adhésion au CGA

Comme évoqué lors du Conseil syndical du 16 octobre 2023, le Président souhaite que l'ASA adhère à la Confédération Générale de l'Agriculture. Cette organisation regroupe les institutions agricoles comme par exemple : la MSA, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, la CAPL, la MSA ...

L'ASA a donc fait un courrier pour savoir si notre adhésion est possible. Un mail de la Présidente de la CGA nous propose de devenir membre ; le montant de la cotisation annuelle est de 1150 euros

**Le conseil syndical approuve l'adhésion à la Confrérie Générale de l'Agriculture (CGA), approuve la participation financière de 1150 € par an**

- Dates 2024 à retenir

---

Conseils syndicaux de l'année :

- 22/04/2024
- 01/07/2024
- 07/10/2024
- 16/12/2024

Assemblée Générale

Lundi 18 mars 2024 – 15h00 – Sarrians

COPIL contrat de canal n°2

Lundi 25 mars 2024 – 14h30 – Lycée Louis Giraud

Signature du contrat de canal

Vendredi 26 avril 2024 – matinée suivi d'un cocktail – Lieu à définir

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. Bernard lève la séance.